

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** NET'BRULEUR
- **Code produit :** NC441
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119457273-39
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
Ce produit n'est recommandé pour aucune autre utilisation industrielle, professionnelle ou de consommateur autre que celles identifiées ci-dessous.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Solvant de dégraissage
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**  
**PLUHO**  
4 avenue du Prieuré, Bâtiment 7  
77700 BAILLY-ROMAINVILLIERS - FRANCE  
T 01 60 17 02 80 - F 01 60 17 02 81  
fds@aexalt.net - www.aexalt.net
- **Service chargé des renseignements:** fds@aexalt.net
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Tél. INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) : 01.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Mentions de danger**  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022

Révision : 28.07.2022

**Nom du produit: NET'BRULEUR - NC441**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### · 3.1 Caractérisation chimique: Substances

Combinaison complexe et variable d'hydrocarbures paraffiniques et cycliques dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C10-C13 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 160°C et 245°C.

La teneur en aromatiques est < 2%.

#### · No CAS Désignation

CAS de référence : 64742-48-9

N° enregistrement reach : 01-2119457273-39

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

#### · Code(s) d'identification:

· Numéro CE: 918-481-9

#### · Indications complémentaires:

La définition européenne de la substance ainsi que le classement et l'étiquetage qui s'y rattachent ont été développés dans le cadre de la réglementation 1907/2006 CE (REACH).

Teneur en aromatiques totaux < 0,03%

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

Le produit contient :

30% et plus de : Hydrocarbures aliphatiques

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### · 4.1 Description des premiers secours

#### · Remarques générales:

De manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

· **Après inhalation:** Retirer le sujet de la zone exposée, lui faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de troubles.

#### · Après contact avec la peau:

Laver abondamment avec de l'eau pendant 10 à 15 mn. Consulter le service médical si l'irritation se développe. Enlever immédiatement les vêtements souillés et les laver avant toute réutilisation.

#### · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un ophtalmologiste.

#### · Après ingestion:

NE PAS FAIRE VOMIR pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires. Consulter immédiatement un médecin ou appeler un centre anti-poison.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Laisser à jeun.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### · 5.1 Moyens d'extinction

#### · Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter des équipements de protection adaptés et un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022

Révision : 28.07.2022

**Nom du produit:** NET'BRULEUR - NC441

(suite de la page 2)

· **Équipement spécial de sécurité:**

*En intervention rapprochée ou en endroit confiné, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants en raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits.*

· **Autres indications:**

*Les résidus de combustion et l'eau souillée lors de la lutte contre l'incendie doivent être éliminées en accord avec la réglementation en vigueur.*

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.*

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

*Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement. Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau.*

*Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

*Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*

*Récupérer un maximum de liquide pour élimination conformément aux réglementations environnementales en vigueur. Le liquide résiduel peut être absorbé sur un matériau inerte (sable, terre, liant universel, sciure...)*

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.*

*Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.*

*Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*Assurer une ventilation suffisante du poste de travail en cas de risque de formation de vapeurs, fumées, brouillards ou d'aérosols.*

*Éviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.*

*Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant la manipulation du produit. Conserver le produit à l'écart des aliments et des boissons.*

*Ne pas diluer ou transvaser dans un flacon ou emballage alimentaire. En cas de nécessité de transvasement, s'assurer de la compatibilité du produit et l'identifier (Étiquetage de danger).*

· **Préventions des incendies et des explosions:**

*N'intervenir que sur des récipients froids, dégazés (risque d'atmosphère explosive) et aérés.*

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:** Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé.

· **Exigences concernant les lieux et contenueurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

· **Température de stockage recommandée:** de 0°C à 30°C

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

*Poste d'eau ou fontaine oculaire sur le poste de travail.*

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022

Révision : 28.07.2022

**Nom du produit: NET'BRULEUR - NC441**

(suite de la page 3)

**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
**Hydrocarbures, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics**

VLE	Valeur momentanée: 1500 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 1000 mg/m <sup>3</sup>
-----	--

**· DNEL**

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

**· PNEC**

Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**
**· Equipement de protection individuel:**
**· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant toute manipulation. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

**· Protection respiratoire:**

Eviter de respirer les vapeurs ou aérosols et utiliser dans une zone bien ventilée.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Protection des mains:**


Gants de protection

Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent).

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant. Dans ce cas, le port de gants est conseillé.

**· Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Vérifier la résistance et l'imperméabilité des gants avant toute utilisation du produit. Pour plus de précisions, contacter les fabricants de gants de protection.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement ou en cas de risque de projections.

· **Protection du corps:** Combinaison de protection et bottes/chaussures de sécurité fermées, résistantes aux produits chimiques.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**· Indications générales**
**· Aspect:**

Forme: Liquide limpide

Couleur: Incolore

· Odeur: Hydrocarbure

· valeur du pH: Non applicable

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 175 °C

· Point d'éclair >62 °C

· Température d'inflammation >230 °C

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.

· Propriétés explosives: Non déterminé.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022

Révision : 28.07.2022

**Nom du produit: NET'BRULEUR - NC441**

(suite de la page 4)

· <b>Inférieure:</b>	0,6 Vol %
· <b>Supérieure:</b>	7 Vol %
· <b>Pression de vapeur à 20 °C:</b>	<0,6 hPa
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,8 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Masse volumique:</b>	770-810 kg/m <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans l'eau à 20 °C:</b>	< 20 ppm g/l
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
· <b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
· <b>Cinématique à 20 °C:</b>	1,7 mm <sup>2</sup> /s
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter:** Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides forts et oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

**Hydrocarbures, C10-C13, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	CL50 (4h)	>5.000 mg/L (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Peut dessécher la peau, entraînant gêne et dermatite. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable. Test(s) équivalent(s) ou similaire(s) à ceux du guide de l'OCDE 404.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**  
Nocif: En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48h).  
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Douleurs abdominales.  
Risque de dépression du système nerveux central.
- **Toxicité par administration répétée** Des contacts fréquents et prolongés peuvent entraîner une irritation de la peau.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022

Révision : 28.07.2022

**Nom du produit: NET'BRULEUR - NC441**

(suite de la page 5)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Ce produit n'est pas classé cancérogène.  
Mutagénicité sur les cellules germinales -Toxicité génétique : négative.  
Toxicité pour la reproduction Les études avec la substance chez les rats n'ont montré aucun effet sur les capacités de reproduction.  
Les résultats des études de toxicité sur le développement et celles de dépistage de toxicité sur le développement selon l'OCDE n'ont montré aucun signe de toxicité sur le développement chez les rats.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

**Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques**

EL50 ( 48h) &gt;1.000 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

LL50 ( 96h) &gt;1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) (OECD 203)

#### · 12.2 Persistance et dégradabilité

OCDE 301F-28jours-résultat = 80%

Facilement biodégradable

#### · 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 12.4 Mobilité dans le sol

Les « substances UVCB » : substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques. Cette substance est une UVCB - Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

#### · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

 · **PBT:** Non applicable.

 · **vPvB:** Non applicable.

#### · 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas procéder à l'élimination du produit dans le milieu naturel. Considérer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux à éliminer par un organisme agréé conformément aux législations en vigueur.

##### · Emballages non nettoyés:

 · **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### · 14.1 Numéro ONU

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

#### · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

 · **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.07.2022

Révision : 28.07.2022

**Nom du produit: NET'BRULEUR - NC441**

(suite de la page 6)

· <b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	
· <b>ADR, ADN, IMDG, IATA</b>	
· <b>Classe</b>	néant
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b>	
· <b>ADR, IMDG, IATA</b>	néant
· <b>14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	Non applicable.
· <b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
· <b>14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
· <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**  
Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)  
Tableau(x) applicable(s) n° 84
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**  
Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils  
Directive 2004/42/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Produit réservé uniquement à un usage professionnel

- **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

FR